

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023
PROCES VERBAL**

**Ville de LALLAING
Convocation du 20 juin 2023
Séance du 27 juin 2023 à 17h30 en salle des mariages
Président de séance Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Maire
29 membres élus**

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia

EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René

ABSENT(E)S: MME MAES Françoise, M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Président de séance : FONTAINE Jean-Paul

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023: Aucune remarque

2023-3-01 - DÉCISION MODIFICATIVE DES CRÉDITS N°1
(Vote de Crédits)

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune et des observations du Service de Gestion Comptable de Douai,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires prévisionnels ouverts au budget primitif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Chapitre 011 - article 6065 - fonction 313 : Livres, disques, cassettes, bibliothèques	1 910,00 €
Chapitre 011 - article 60613 - fonction 020 : Chauffage urbain	- 35 000,00 €
Chapitre 011 - article 61558 - fonction 020 : Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	35 000,00 €
Chapitre 011 - article 6161 - fonction 020 : Primes d'assurance multirisques	136 000,00 €
Chapitre 012 - article 6455 - fonction 020 : Cotisations pour assurance du personnel	- 136 000,00 €
Chapitre 012 - article 64111 - fonction 020 : Personnel titulaire rémunération principale	18 000,00 €
Chapitre 012 - article 64118 - fonction 020 : Personnel titulaire autres indemnités	2 900,00 €
Chapitre 012 - article 64131 - fonction 020 : Personnel non titulaire rémunérations	13 000,00 €
Chapitre 012 - article 6451 - fonction 020 : Cotisations à l'URSSAF	2 000,00 €
Chapitre 012 - article 6453 - fonction 020 : Cotisation aux caisses de retraites	3 000,00 €
Chapitre 012 - article 6456 - fonction 020 : Versement au FNC du supplément familial	5 000,00 €
Chapitre 65 - article 65311 - fonction 031 : Indemnités de fonction	1 000,00 €
Chapitre 65 - article 65313 - fonction 031 : Cotisations de retraite des élus	100,00 €
Chapitre 66 - article 66111 - fonction 01 : Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00 €

Total nouvelles dépenses **61 910,00 €**

RECETTES

Chapitre 73 - article 73212 - fonction 68 : Dotation de solidarité communautaire	80 000,00 €
Chapitre 74 - article 74751 - fonction 01 : Participation GFP de rattachement	- 20 000,00 €
Chapitre 75 - article 75888 - fonction 313 : Autres produits de gestion courante	1 910,00 €

Total nouvelles recettes **61 910,00 €**

Résultats de vote :

Pour : 22 voix M. FONTAINE Jean-Paul, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUOT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie.

Contre : 4 voix M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-02 - AIDES FINANCIÈRES 2023 POUR FORMATION BAFA / BAFD

OBJECTIFS DU PROJET (issus du Contrat Enfance Jeunesse) :

- **aider à la formation les plus démunis**
- **favoriser l'engagement des jeunes Lallinois dans une démarche de projet**

La formation au BAFA et au BAFD nécessite un engagement dans le temps de la part des candidats.

- **Favoriser la citoyenneté**

Les futurs animateurs ou directeurs participeront ensuite à la vie sociale de la commune.

DESCRIPTION DU PROJET (issue du Contrat Enfance Jeunesse) :

Les candidats au BAFA et au BAFD habitant la commune peuvent adresser une demande d'aide motivée à l'attention de Monsieur le Maire.

Concernant le BAFA (session générale ou d'approfondissement), une aide de 150 euros sera attribuée après délibération du Conseil Municipal. Si accord, la subvention sera versée suite à la production d'une attestation de présence à la formation et de la copie de la facture.

Concernant le BAFD, une aide du montant total pour une session de formation générale ou d'approfondissement sera attribuée (maximum 600 €). Si accord, la subvention sera versée au stagiaire suite à la production d'une facture acquittée.

Les demandes concernent:

- Zelia COLETTI, 162 rue Parmentier, 59167 LALLAING
- Maïtia GAUTIER, 379 rue de Montigny, 59167 LALLAING
- Florian RABIN, 6 place de la Justice, 59167 LALLAING
- Claire RICCELLI, 801 rue de Montigny, 59167 LALLAING
- Clara STEPINSKI, 410 rue de Montigny, 59167 LALLAING
- Nejma TOUIER, 53 rue des Mimosas, 59167 LALLAING

Elles ont été reçues entre mai 2022 et mars 2023 et sollicitent toutes une aide à la formation BAFA (stage de base). La complétude des dossiers de demandes a été vérifiée et chacun(e) de ces animateurs / trices a encadré l'un des Accueils Collectifs de Mineurs organisé par la Commune entre l'été 2022 et les vacances de Printemps 2023 et / ou encadrera ceux de l'été 2023.

Un dossier a été pour le moment écarté, le demandeur n'ayant pas fourni son attestation de formation BAFA ni postulé à encadrer un séjour dans la Commune afin de valider son stage pratique, en partie ou en totalité.

Pièces à fournir si la demande est validée par le Conseil Municipal :

- copie de la carte d'identité,
- relevé d'identité Bancaire ou Postal,
- copie de l'attestation de présence au BAFA « formation générale » ou « approfondissement »,
- copie de l'attestation de présence au BAFD « formation générale » ou « approfondissement »,
- facture liée à la session de formation.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix M. FONTAINE Jean-Paul, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1

2023-3-03 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Structures subventionnées par la Commune de transmettre un bilan financier. Il informe les membres du Conseil que chacune d'entre elles a alors été contactée afin d'obtenir ce bilan.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le versement ne sera effectué aux associations que sur présentation de leur bilan et après analyse de celui-ci par la Commune.

Vu la commission d'attribution des subventions aux associations réunie le 08 juin 2023,

Monsieur le Maire propose l'attribution des Subventions aux Associations pour l'année 2023 comme suit :

Coopérative école Albert Camus	984 €
Coopérative école Clémenceau	888 €
Coopérative école Marie Curie	600 €
Coopérative école Leclerc-Pasteur	1 344 €
Coopérative groupe scolaire Henri Dunant	1 720 €
D.D.E.N.	100 €
Association des Paralysés de France	470 €
Association Départementale Sécurité Routière	500 €
Office Municipal des Sports	5 000 €
Chats errants and co en détresse	300 €
A.C.P.G.	350 €
Cercle Historique	300 €
Club Vitamine	400 €
Dynamique Club de football	6 000 €
La Fraternelle	600 €
Les Randonneurs	800 €
La Sauvagine	300 €
Tennis	1 400 €
Gymnastique la Jeanne d'Arc	1 000 €
Les Baladins	400 €
Les Baladins exceptionnelle	575 €
St Hubert	750 €
Comité de jumelage Polonais	750 €
Ball trap club du Fromentel	300 €
Symbiose	100 €
Les Blouses Roses	100 €
TOTAL	26 031 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE le versement pour l'année 2023 des subventions annuelles aux Associations précitées,

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023.

Résultats de vote :

Pour : 18 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, MME DUJARDIN Gilberte, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, MME DEVIGNE Stella , MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 7 exclus

N'ont pas pris part au vote : 2

ARRIVEE DE MME MAES Françoise

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia

EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Président de séance : FONTAINE Jean-Paul

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

2023-3-04 - BAIL DE LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL A MONSIEUR MOHAMED JANAL DIM IMMEUBLE RUE DES NARCISSES N°34

Vu la délibération n°2015-8-08 en date du 14 décembre 2015 fixant la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Lallaing à compter du 1^{er} janvier 2016;

Vu l'arrêté d'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service à Monsieur MOHAMED Janal Dim à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté n°059/158 en date du 02 janvier 2023 actant la mise à la retraite de Monsieur MOHAMED Janal Dim au 1^{er} mai 2023 ;

Vu la délibération n°2023-2-10 en date du 20 mars 2023 actant la proposition de bail de location d'habitation pour le logement situé au 34 rue des Narcisses au profit de Monsieur MOHAMED Janal Dim à compter du 1^{er} mai 2023 et chargeant Maitre Widiez de rédiger l'acte ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions, le montant du loyer et la durée du bail ;

Vu les diagnostics réalisés par Qualiconsult en date du 21 avril 2023 et des constatations émises ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les négociations passées avec Monsieur MOHAMED Janal Dim en ce qui concerne la location de l'immeuble, rue des Narcisses n° 34, à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant mensuel du loyer sera de 330 euros (trois cent trente euros), *payable à terme échu, le 10 de chaque mois.*

Les parties conviennent à titre de condition essentielle et déterminante, d'indexer ce loyer chaque année à la date anniversaire du présent contrat en fonction de la variation basée sur celle de l'indice de référence des loyers, ayant comme base le dernier indice connu, à savoir celui du 1^{er} trimestre 2023.

Les frais, droits et émoluments relatifs à la rédaction du bail (dont la copie de l'acte) seront supportés par la commune. Aucun dépôt de garantie ne sera réclamé au preneur, aucune charge supplémentaire en plus dans la mesure où les compteurs d'énergie et d'eau sont au nom du futur locataire à l'exception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le preneur s'engage à rembourser à première demande au bailleur, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant les modalités du bail de location du logement communal de l'immeuble rue des Narcisses n°34, à compter du 1^{er} mai 2023.

CHARGE Monsieur le Maire de signer le bail de location d'habitation et toutes les pièces s'y rapportant.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-05 - TARIFS - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-6-32 du 19 novembre 2014, fixant les révisions des droits d'inscription de l'École municipale de musique,

Vu la délibération n° 2021-3-08 du 29 juin 2021 supprimant la régie de l'École municipale de musique,

Vu les délibérations n° 2021-3-09 du 29 juin 2021 et n° 2022-5-06 du 28 novembre 2022 fixant les tarifs,

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de l'école de musique à compter de l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

Éveil musical et classe de découverte instrumentale pour les 1ères années (1CA)

Élève Lallinois : gratuit

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : gratuit

Élève non Lallinois : 20 € / an

Formation musicale :

Élève Lallinois : 30 € / an

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : 20 € / an

Élève non Lallinois : 55 € / an

Formation instrumentale (par instrument) et cycle découverte :

Élève Lallinois : 30 € / an

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : 20 € / an

Élève non Lallinois : 55 € / an

Location d'instruments (par instrument) :

Élève Lallinois : 30 € / an

À partir du 2ème élève Lallinois d'un même foyer et par élève Lallinois supplémentaire : 20 € / an

Élève non Lallinois : 55 € / an

Les modes de recouvrements acceptés sont :

- le chèque bancaire,
- le paiement par carte bancaire,
- le paiement en ligne via Payfip.

Les familles ont la possibilité de régler en 2 fois le montant total des inscriptions à partir de 100€ (à préciser lors de l'inscription) :

- 50% à l'inscription
- le solde le mois suivant le 1er paiement

L'inscription sera effective contre remise d'une quittance informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

ADOpte les tarifs de l'école de musique municipale à compter de l'année 2023/2024 et les modes de recouvrements proposés ci-dessus.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-06 - CENTRE DE GESTION CONVENTION D'ADHÉSION AUX MISSIONS OPTIONNELLES PROPOSÉES AUX COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS AU CDG 59 : CONSEIL ET ASSISTANCE CHOMAGE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réglementation UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) relative à l'assurance chômage,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 15 avril 2021 relative à la mise en place d'une prestation chômage pour les collectivités du Département du Nord,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022-3-09 du 29 juin 2022, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion à la prestation chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 15 décembre 2022 relative à la mise en place de missions optionnelles dans le cadre de la prestation chômage au profit des collectivités du Département du Nord,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion aux missions optionnelles proposées aux collectivités et établissements affiliés au CDG 59 : conseil et assistance chômage. La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelée par tacite reconduction, pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (3 ans renouvelables deux fois),

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-07 - RÉTROCESSION AU COLUMBARIUM COMMUNAL - Demande de Madame PAWLACZYK Geneviève

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de Madame Geneviève PAWLACZYK, domiciliée à LALLAING (59167) - 79 avenue de la république, sollicitant la rétrocession d'une concession au columbarium dans le cimetière communal, enregistrée sous le n°72 Case n° H.5, acquise en août 2011.

Mme PAWLACZYK Geneviève souhaite inhumer les urnes de son époux et de son fils tous deux défunts dans la caverne CU-3 n°17.

Monsieur le Maire propose le rachat de cette concession suivant :

- l'article 43 de l'arrêté du règlement du cimetière communal,
- la délibération n° 2021-1-03 en date du 9 mars 2021 fixant les modalités d'achat et renouvellement des concessions, déduction faite du remplacement de la plaque de fermeture de la concession au columbarium, gravée à l'époque, dont le coût a été fixé par devis à 324 € par la Marbrerie SLOSSE d'Orchies.

Le coût de rachat calculé comme suit : $(894,54 \text{ €} \times 18/30 - 324 \text{ €})$ est donc fixé à 212,72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le rachat de la concession au columbarium enregistrée sous le n°72 Case n°H.5 appartenant à Mme PAWLACZYK Geneviève, pour un montant de **212,72 €** (deux cent douze euros et soixante-douze centimes).

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-08 - RÉTROCESSION AU COLUMBARIUM COMMUNAL - Demande de Monsieur IZYDORCZYK Philippe

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de Monsieur IZYDORCZYK Philippe, héritier de Monsieur IZYDORCZYK Rémy et de Madame IZYDORCZYK-KOKOZICKI Yvette, domicilié à LALLAING (59167) 1 rue des Delphiniums, sollicitant la rétrocession d'une concession au columbarium dans le cimetière communal, enregistrée sous le n°121 Case n° M.9, acquise en février 2018.

Monsieur IZYDORCZYK Philippe souhaite inhumer les urnes de ses parents tous deux défunts dans la cavurne CU-4 n°17.

Monsieur le Maire propose le rachat de cette concession suivant :

- l'article 43 de l'arrêté du règlement du cimetière communal,
- La délibération n° 2021-1-03 en date du 9 mars 2021 fixant les modalités d'achat et renouvellement de concessions, déduction faite du remplacement de la plaque de fermeture de la concession au columbarium, gravée à l'époque, dont le coût a été fixé par devis à 324 € par la Marbrerie SLOSSE d'Orchies.

Le coût de rachat calculé comme suit : $(894,54 \text{ €} \times 25/30 - 324 \text{ €})$ est donc fixé à 421,45 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le rachat de la concession au columbarium enregistrée sous le n°121 Case M.9 pour un montant de **421,45 €** (quatre cent-vingt-et-un euros et quarante-cinq centimes) qui sera versé à Monsieur IZYDORCZYK Philippe, héritier de Monsieur IZYDORCZYK Rémy et de Madame IZYDORCZYK-KOKOZICKI Yvette.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-09 - AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE BRUT DE LA REMUNERATION D'UN VACATAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle les délibérations:

- n° 2018-2-12 en date du 12 mars 2018 autorisant le recrutement d'un vacataire pour une durée d'un an du 01/04/2018 au 31/03/2019,
- n° 2019-4-11 en date du 13 mai 2019 autorisant la prolongation de sa mission pour une durée d'un an du 01/04/2019 au 31/03/2020,
- la décision directe N° 03-04-20 en date du 28 avril 2020 portant prolongation de sa mission pour une durée d'un an du 01/04/2020 au 31/03/2021
- et la délibération N° 2022-1-05 en date du 8 mars 2022 autorisant la prolongation de sa mission pour une durée de deux ans du 01/04/2022 au 31/03/2024.

Considérant que sa mission initiale de conseil auprès du personnel s'est étoffée d'une mission de maîtrise d'œuvre supplémentaire et nécessitant des compétences, de l'expérience, de la réactivité, des responsabilités plus accrues et des moyens matériels plus importants.

Considérant que depuis le 01/04/2018 le taux horaire n'a pas été réévalué, il convient de le recalculer suivant l'augmentation du SMIC soit 19,08 € brut au 1er Juillet 2023 (montant révisable à chaque changement de taux du SMIC) et sans modification de durée de mission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19,08 €, (montant tenant compte de l'évolution du SMIC depuis le début de la mission), réévaluable en fonction de l'augmentation du SMIC en vigueur, sans modification de la durée de la mission,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-10 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier, comme suit, le tableau des effectifs compte tenu des décisions de création ou de suppression de postes prises depuis la dernière modification du 10 octobre 2022.

TITULAIRES ET STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes au 10/10/2022		Modifications		Nombre de postes au 27/06/2023		Nombre de postes pourvus	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
DGS		1				1		1
Attaché Principal		2				2		2
Attaché		2				2		2
Rédacteur		3				3		3
Adjoint Administratif Principal 1ère classe		3				3		2
Adjoint Administratif Principal 2ème classe		3				3		3
Adjoint Administratif Principal 2ème classe à 32h	0		+1		1		0	
Adjoint Administratif		3		-1		2		2
Adjoint Administratif à 32h	0		+1		1		0	
FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes au 10/10/2022		Modifications		Nombre de postes au 27/06/2023		Nombre de postes pourvus	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Technicien principal de 2ème classe		0		+1		1		0
Technicien		1				1		1
Agent de Maîtrise principal		0		+1		1		0
Agent de Maîtrise		7				7		6
Adjoint Technique Principal 2ème classe		27				27		25
Adjoint Technique Principal 2ème classe à 30h	2				2		2	
Adjoint Technique		15				15		14
Adjoint Technique à 32H	2				2		2	
Adjoint Technique à 30H	4			-1	3		3	
Adjoint Technique à 27H30	2				2		2	
FILIERE ANIMATION	Nombre de postes au 10/10/2022		Modifications		Nombre de postes au 27/06/2023		Nombre de postes pourvus	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Animateur		1				1		1
Adjoint d'animation Principal 2ème classe		2				2		2
Adjoint d'animation		1				1		1
FILIERE CULTURELLE	Nombre de postes au		Modifications		Nombre de postes au		Nombre de postes pourvus	

	10/10/2022				27/06/2023			
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Assistant d'enseignement artistique PPAL 1ère classe - 13H	0		+1		1		0	
Assistant d'enseignement artistique PPAL 1ère classe	1				1		1	
Assistant d'enseignement artistique PPAL 2ème classe à 14H	1				1		1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	Nombre de postes au 10/10/2022		Modifications		Nombre de postes au 27/06/2023		Nombre de postes pourvus	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
ATSEM Principal 1ère classe		2				2		2
ATSEM Principal 2ème classe		1				1		1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	Nombre de postes au 10/10/2022		Modifications		Nombre de postes au 27/06/2023		Nombre de postes pourvus	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Gardien-Brigadier de police municipale		4				4		3

NON TITULAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes au 10/10/2022	Modifications	Nombre de postes au 27/06/2023	Nombre de postes pourvus
Ingénieur	1		1	1
Adjoint technique	4		4	3
Adjoint administratif	1		1	1
Adjoint du patrimoine	1		1	1
Adjoint d'animation	0	+1	1	0
PEC	3		3	3
Assistant d'enseignement artistique PPAL 2ème classe	6		6	6
Contrat d'apprentissage	2		2	2
Vacataire	1		1	1
Professeur des écoles de classe normale (surveillance cantine)	9		9	9

Résultats de vote :

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-11 - RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département à la charge de répartir le produit des Amendes de Police relatives à la circulation routière, entre les Communes ou les Groupements de Communes de moins de 10 000 habitants qui exercent les compétences en matière de voirie, de transport en commun ou de parcs de stationnement.

Il précise que, cette année encore, le Conseil Départemental du Nord a décidé de reconduire le dispositif.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de solliciter cette participation dans le cadre de projets visant à améliorer l'accessibilité aux abords de nos commerces et la sécurité routière sur notre commune :

1. Projet Centre-Ville & Abords de l'Hôtel de Ville - Accessibilité (Pavés Normes PMR)
2. Rues Jean Ferrat & de Sin le Noble - Création de 26 Stationnements
3. Rue des Lobelias - Sécurisation des abords de l'école Marie Curie
- 4.

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER ces aménagements visant à améliorer la sécurité routière et l'accessibilité dans la commune pour un montant total de **118 607 € HT**,

DE SOLLICITER l'aide financière du Département du Nord à hauteur de **40 000 €**, au titre de la répartition du produit des Amendes de Police de l'année 2022 - Volet "Sécurité Routière" Axe 2, pour la réalisation de ces projets, et pour laquelle il a été demandé une dérogation au principe de non commencement,

DE DIRE que les dépenses relatives à ces aménagements ont été inscrites au Budget Prévisionnel 2023 et le seront au Budget Prévisionnel 2024,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Résultats de vote :

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-12 - DOUAISS AGGLO - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET DIVERS TERRAINS (BALAYAGE MÉCANIQUE, SALAGE, SABLAGE, DÉNEIGEMENT,...)

Lot n° 1 : Prestations de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics.

Lot n° 2 : Prestations de salage/sablage/déneigement des parcs d'activités et voiries.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques.

La Communauté a ainsi proposé la mise en place d'un groupement de commandes dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché de prestations de nettoyage des voiries, espaces publics et divers terrains (balayage mécanique, salage, sablage, déneigement,...).

Ce groupement de commandes, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Conformément aux dispositions de la commande publique, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISS AGGLO qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code la Commande Publique,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'adhésion de la commune de LALLAING au groupement de commandes concernant la passation d'un marché de prestations de nettoyage des voiries, espaces publics et divers terrains (balayage mécanique, salage, sablage, déneigement,...) ;

Lot n°1 : Prestations de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics;

Lot n°2 : Prestations de salage/sablage/déneigement des parcs d'activités et voiries.

ACCÉPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René,

MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-13 - DOUAISS AGGLO - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET R.I.A. ET DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Lot 1 : Marché d'entretien et de maintenance des extincteurs et R.I.A.

Lot 2 : Marché de prestations d'entretien des systèmes de sécurité incendie.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques.

La Communauté a ainsi proposé la mise en place d'un groupement de commandes dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché d'entretien et de maintenance des extincteurs et R.I.A. et de prestations d'entretien des systèmes de sécurité incendie.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Conformément aux dispositions de la commande publique, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISS AGGLO qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code la Commande Publique,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'adhésion de la commune de Lallaing au groupement de commandes concernant la passation d'un marché d'entretien et de maintenance des extincteurs et R.I.A. et de prestations d'entretien des systèmes de sécurité incendie ;

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien,

MME DECOU Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAÏLLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAÏLLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-14 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD - APCD 2023 "AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE - CHAUCIDOU "

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la création d'un " Chaucidou " projetée dans le cadre de l'Aménagement du Centre-Ville est éligible au titre du nouveau dispositif d'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) mis en place par le Département du Nord.

Il rappelle que le projet d'« Aménagement de la Place Jean Jaurès et Abords de l'Hôtel de Ville » a été approuvé en séance du 20 Mars dernier par les membres du Conseil Municipal, et leur propose :

- de solliciter l'aide financière du Département au titre du dispositif APCD 2023 pour l'aménagement du Chaucidou en Centre-Ville,
- de dire que les dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrites au Budget Prévisionnel 2023 et le seront au Budget Prévisionnel 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE SOLLICITER l'aide financière du Département au titre du dispositif APCD 2023 pour l'aménagement du Chaucidou en Centre-Ville ;

DE DIRE que les dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrites au Budget Prévisionnel 2023 et le seront au Budget Prévisionnel 2024 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Résultats de vote :

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOU Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAÏLLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAÏLLE René, MME MARTINACHE Sonia

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-15 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE TRANSFERT RD 8

Le Département du Nord, Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 - Lille cedex, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental, agissant pour le compte de celui-ci et désigné ci-après " le Département ", en application de la délibération de la Commission Permanente en du du 26 juin 2023.

La Commune de LALLAING - Place Jean-Jaurès - 59167 Lallaing représentée par son Maire, agissant pour le compte de celle-ci et désigné ci-après "la Commune", en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2023.

Vu le code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental n° AR-DAJAP/2022/771 en date du 20 octobre 2022 accordant délégation de signature ;

Considérant que la Commune de Lallaing a pour objet l'aménagement du Coeur de Bourg, Place Jean Jaurès, face à la mairie, nécessitant à intégrer dans son domaine public une section de la route départementale n° 8 située entre les PR23+729 et PR23+822 ;

Considérant également que pour permettre la continuité de la route départementale n°8, la Commune projette de la dévoyer en créant une nouvelle voirie ainsi qu'un aménagement de type " Chaucidou " qui seront à transférer à l'issue de leur réalisation dans le domaine public départemental,

Monsieur le Maire présente une convention entre le Département et la Commune, qui a pour objet de préciser les modalités des transferts ci-après :

- le transfert dans le domaine public communal d'une section de la route départementale n° 8 sur le terroir de la commune de Lallaing, située entre le PR23 + 729 et le PR 23+822 ;

- le transfert dans le domaine public départemental de la voirie résultant des travaux de dévoiement de la route départementale n°8 entre le PR23+729 et le PR 23+822.

Ces transferts deviendront effectifs à l'issue du dépôt en Préfecture des délibérations correspondantes et de la procédure d'affichage, et après la réalisation des travaux de la commune ainsi que le versement de la soulte par le Département.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD à Monsieur le Maire pour signer la convention relative aux modalités des transferts comme indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Résultats de vote :

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-16 - EPF - CONVENTION OPÉRATIONNELLE "DISPENSARE RUE DES ZINNIAS"

La Commune de LALLAING est une commune de 6 300 habitants située dans la Communauté d'Agglomération Douaisis-Agglomération. La Commune, en accord avec l'intercommunalité, a sollicité l'EPF pour conventionner le portage foncier et la déconstruction d'un bien composé d'un ancien dispensaire. La cité des Hauts-Près, au sud ouest de la ville, a été identifiée comme prioritaire pour un projet de rénovation globale des logements, équipements et espaces publics.

Dans la cité des Hauts-Près, rue des Zinnias, face au parc des Arbandries, se trouve un ancien dispensaire FILIERIS que la commune souhaiterait maîtriser afin de le déconstruire et ainsi réaliser une opération d'amélioration du cadre de vie. L'objectif serait d'y développer un projet constituant un lien entre le parc des Arbandries et les rives du Bouchard que la ville souhaite aménager et rendre accessible au public. Un stationnement sur la parcelle est envisagé. Le dispensaire est actuellement confié en gestion à la ville qui le met à disposition de deux associations (cyclisme et randonneurs).

Ce secteur se compose principalement:

- à l'ouest du parc des Arbandries avec un étang de pêche,
- et à l'est, du camus bas propriétés de Maisons et Cités, le bout bordé par le Bouchard en limite communale.

L'opération est attachée au thème "améliorer le cadre de vie et développer la biodiversité" du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 de l'EPF.

L'EPF est sollicité pour une opération de portage avec déconstruction et revente au prix de revient. Afin de faciliter la réalisation du projet, l'EPF et la commune associent leurs compétences et leurs moyens afin de mettre en place un partenariat étroit, s'inscrivant dans le cadre de leurs orientations stratégiques et compétences respectives.

Afin d'assurer la mise en oeuvre du projet, une convention opérationnelle : "**LALLAING - Dispensaire rue des Zinnias**" doit être signée entre l'EPF et la Commune de LALLAING arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et / ou la Commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées, cession des biens acquis par l'EPF à la Commune ou à un tiers désigné par la Commune. Cette convention fixe également la durée et le budget prévisionnel de l'intervention.

Rappel étant fait, en application de l'article L. 2122-22-15° du Code Général des Collectivités Territoriales, que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme et qu'une décision du Maire sera nécessaire à chaque préemption;

Après délibération, le Conseil Municipal,

SOLLICITE l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-France pour qu'il intervienne selon les modalités définies dans la convention opérationnelle dont le projet est annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-17 - IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE - FREE MOBILE – RUE DES ZINNIAS

Vu le dossier présenté par la Société Free Mobile concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie à LALLAING, situé rue des Zinnias, parcelles cadastrées section AR 167 – AR 275.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'accord de la déclaration préalable,

AUTORISE Free Mobile à implanter, rue des Zinnias, parcelles cadastrées section AR 167 - AR-275, des systèmes d'antennes de télécommunication et de faisceaux hertziens, ainsi que des armoires techniques pour une surface louée de 27 m² environ ;

AUTORISE Free Mobile à déposer la déclaration préalable dès à présent ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail de 12 ans avec Free Mobile pour la location de l'emplacement destiné à accueillir les installations de télécommunication. La Commune percevra un loyer annuel de 5 000 (cinq mille) euros nets qui augmentera selon les modalités décrites à l'article 5 des Conditions Générales. Les éventuelles extensions de réseau électrique seront à la charge exclusive de Free Mobile.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-18 - VENTE D'UNE PARCELLE - M. KIZEWSKI ANDRÉ - RUE DES VIOLETTES

Vu la demande de **Monsieur KIZEWSKI André**, demeurant 117 Rue des Violettes, désirant acheter une partie de la parcelle Section AC n° 631p, 633p, 635p, 637p et 667p appartenant à la Commune pour une superficie de 116 m²,

Vu les désagréments subis par **Monsieur KIZEWSKI** car la parcelle est non clôturée,

Vu le plan de bornage de SCP Bourgogne-Beaucamp, Géomètre-expert à Douai et le bon de commande émis par la Ville,

Vu le bornage de SCP Bourgogne-Beaucamp, Géomètre-Expert à *DOUAI*, en Décembre 2022,

Vu l'accord entre les deux parties pour l'acquisition à 8 €uros le m² et la prise en charge par l'acquéreur des frais de bornage du géomètre avancés par la Commune,

Monsieur Le Maire sollicite l'approbation par le Conseil Municipal et l'autorisation de vendre à **Monsieur KIZEWSKI André** 116 m² de la parcelle AC n° 631p, 633p, 635p, 637p et 667p pour un montant de 2 114,80 € se décomposant comme suit :

- parcelle de 116 m² à 8 €uros, soit 928 € ;
- frais de bornage s'élevant à 1186,80 € .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

Article 1 : approuve et décide la vente à **Monsieur KIZEWSKI André** ;

Article 2 : autorise **Monsieur Le Maire** à signer tout document afférent à cette vente ;

Article 3 : désigne **Maître Alexia WIDIEZ**, notaire, pour se charger de l'acte de vente.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

2023-3-19 - DÉNOMINATION D'UNE ZONE COMMERCIALE

Vu l'implantation d'une zone commerciale, Cité des Agneaux, Route de Montigny (RD8) avec, dans un premier temps, un magasin " *Aldi* " et une boucherie " *Henri Boucher* ",

Vu le permis de construire n° 059-327-17 00020 déposé par la **société *Immaldi*** et accordé le 8 Juin 2022,

Vu la demande et la nécessité de créer une adresse postale,

Monsieur Le Maire sollicite l'Assemblée afin de désigner cette zone : « *Zone Commerciale des Agneaux* » et d'attribuer les adresses suivantes :

- " *Aldi* " Zone Commerciale des Agneaux, 1 Route de Montigny RD8,
- " *Henri Boucher* " Zone Commerciale des Agneaux, 3 Route de Montigny RD8.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

DONNE SON ACCORD sur la dénomination sus-mentionnée.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKSI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Fait à Ville de Lallaing,
Le 4 juillet 2023

M. Fontaine Jean-Paul